

LES CANADIENS-FRANCAIS AU CANADA

INTRODUCTION

La nation canadienne-française se compose de tous les citoyens d'origine française établis au Québec, dans les Maritimes et dans l'Ouest canadien.

en Ontario

Il est donc normal que tous ces citoyens participent aux travaux des Etats généraux pour y exposer leurs problèmes et leurs espoirs.

Si d'une part le sort des groupes établis en dehors du Québec dépend de la force et de l'épanouissement du foyer national, le Québec, d'autre part en vertu d'une solidarité historique et nationale, le Québec a le devoir de se tenir au courant de la situation de ces groupes, de leur prêter son appui dans la mesure de ses moyens, et compte tenu de sa propre situation.

Mais dans les relations à établir entre compatriotes de territoires différents, l'expérience nous a appris à respecter certaines limites. A des besoins distincts doivent être appliquées des solutions différentes. Les caractéristiques et les aspirations divergent d'avec les milieux. Aussi vouloir uniformiser la diversité provoque affrontement et division.

LES MINORITES AUX ETATS GENERAUX

La participation de ces groupes aux Etats généraux a pris des formes différentes selon les années et posé des problèmes qui ont amené la recherche d'une formule nouvelle pour 1968.

Assises de 1966

Aux assises préliminaires de novembre 1966, les délégués d'outre-frontières n'étaient pas appelés à se prononcer sur les questions québécoises. En conséquence, selon plusieurs constatations, nombre de ces délégués ont eu l'impression d'être tenus à l'écart.

Assises en 1967

Un nouveau mode de participation a été mis au point aux Assises de novembre 1967. Les délégués des minorités ont été intégrés aux ateliers et aux groupes d'étude. Au niveau de l'Assemblée générale, leur vote a été relevé par régions (Ontario, Acadie et Ouest). Les réactions recueillies au cours des Assises et par la suite indiquent que nombre de délégués des minorités croient qu'un vote à l'encontre des délégués québécois, les isolait du Québec, alors qu'un vote favorable au Québec leur rendait la vie difficile dans leur propre milieu. Par ailleurs, trois constatations manifestes découlent de l'examen du vote: diversité d'opinions entre minorités, forte proportion d'abstentions dans le cas de l'Ouest et particulièrement du Manitoba et absence de la majorité des délégués de l'Ontario.

Assises de 1968

A la lumière des expériences passées, de nouvelles mesures doivent être prises en vue des prochaines Assises: création d'une Commission de participation nationale, assemblées provinciales ou régionales et nouvelles structures aux Assises nationales.

a) La Commission des minorités

La Commission de participation nationale est créée. Sous la direction de la Commission générale, elle a pour tâche de concevoir, d'organiser et de préparer la participation des minorités aux Assises nationales. Elle comprend cinq représentants de l'Ontario, trois de l'Acadie et un de chaque province de l'Ouest. Elle s'est choisie quatre administrateurs. Elle a constitué à Montréal un comité consultatif composé de personnalités.

b) Les assemblées provinciales et régionales

Les associations nationales: la Société Nationale des Acadiens du Nouveau-Brunswick, l'Association Canadienne Française de l'Alberta, la Fédération Canadienne Française de la Colombie-Britannique, la Société St-Thomas d'Aquin à l'Ile du Prince-Edouard, l'Association d'Education des canadiens-français du Manitoba, l'Association Canadienne-Française d'Education d'Ontario, l'Association Culturelle franco-canadienne de Saskatchewan, la Fédération des Associations Acadiennes de la Nouvelle-Ecosse organiseront la délégation de leur province, en répartissant le nombre de délégués selon l'importance des associations et des institutions de leur territoire. Ces associations et ces institutions désigneront les délégués.

Ces délégués participeront à des assemblées provinciales ou régionales au cours desquelles seront étudiés et discutés les exposés de base et les documents de travail.

En Ontario, il y aura ainsi quatre assemblées, pour les régions d'Ottawa, de Toronto, de Sudbury et de Hearst.

En Acadie, il y aura trois assemblées régionales: Edmunston, Bathurst et Moncton, ainsi qu'une assemblée provinciale pour la Nouvelle-Ecosse et une assemblée provinciale pour l'Ile du Prince-Edouard.

Dans l'Ouest, il y aura quatre assemblées provinciales: Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique.

c) Les Assises nationales

Aux assises nationales, les représentants des autres provinces se réuniront en groupes d'études et en ateliers, puis en Assemblée générale. Il est à noter que ces délégués, tout comme les délégués du Québec, siégeront à titre personnel et non pas comme représentants officiels d'organismes ou d'associations.

Enfin, en dernière étape, les représentants des délégations québécoises et des autres provinces siégeront conjointement à l'Assemblée Nationale pour y traiter des questions qui intéressent toute la nation. Cette nouvelle formule a pour but d'assurer la cohésion et l'unité au sein de l'Assemblée Nationale.

Il va de soi que tout délégué des autres provinces peut participer à un groupe d'étude, à un atelier ou à l'Assemblée du Québec, mais leur nombre ne doit pas dépasser 20% du nombre des délégués québécois. Dans les groupes des minorités, le nombre des délégués québécois ne doit pas excéder une proportion supérieure à 20% des participants.

Plusieurs modifications seront apportées aux règles de procédure de l'Assemblée générale: alternance des opinions, limitation dans le nombre d'interventions d'un délégué, nuances sur toute expression d'opinion, vote par article ou par groupe d'article, vote "indécis" au lieu d'"abstention", limite du débat d'une résolution établie à 120 minutes, limite de l'intervention d'un délégué à 5 minutes.

Plusieurs changements seront aussi appliqués dans la conduite des groupes d'étude et des ateliers de travail: prolongation de temps pour la durée des équipes et la rédaction des avant-projets et des projets de résolution, droit d'amendement à tout stade des débats, composition des groupes de revision déterminée à l'intérieur des groupes d'études et abolition du groupe d'opposition.

PLAN DE TRAVAIL

Les problèmes fondamentaux des Canadiens-Français diffèrent d'une région à l'autre. Aussi nous distinguons 3 régions principales: l'Ontario, les Maritimes et l'Ouest canadien. Toutefois, la nature des problèmes est analogue d'une région à l'autre. L'importance numérique des nôtres modifie les conditions locales de la vie française. Aussi le plan de travail peut-être conçu pour l'ensemble des groupes français établis à l'extérieur du Québec. Il appartiendra aux délégués des diverses provinces ou régions de l'utiliser en tenant compte de la situation particulière de leur milieu.

A. La question démographique

- recensement des minorités: leur évolution passée et leur proportion actuelle par rapport à la population des diverses provinces;
- les taux de natalité, le mouvement interprovincial de la population et l'importance de l'immigration;
- les gains ou pertes d'effectifs: taux d'assimilation (langues maternelles et langues utilisées dans la vie courante selon les générations; comparaison entre l'origine ethnique et la langue)

B. La question culturelle

- l'enseignement: situation légale et situation de fait des minorités: l'enseignement du français et l'enseignement en français; recensement des francophones et des anglophones qui désirent que leurs enfants deviennent bilingues; enquête sur la volonté de vivre en français; les institutions aux divers paliers: primaire, secondaire et universitaire; les études supérieures; le financement de l'enseignement; la qualité de l'enseignement; professeurs qualifiés de français; équivalence des diplômes de professeurs; échanges d'étudiants et de professeurs; bourses d'études;
- la langue française: son statut juridique et son statut social; les mesures politiques des divers gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral; la possibilité de faire reconnaître le français comme langue officielle et de traduire ce principe dans les faits; formation de districts bilingues; aspects pratiques de l'usage de la langue;
- les moyens de communication: la presse, la radio et la télévision; l'origine et la diffusion des informations; agence de presse canadienne-française;
- les rapports interprovinciaux entre Canadiens-Français; attitude du gouvernement fédéral; liens avec la France et les autres pays francophones; coordination des sections françaises des ministères d'Education; action d'associations nationales: ACELF, Conseil de Vie Française, Clubs Richelieu, S.S.J.B., organisations coopératives, associations des Commissions d'écoles et consolidation des forces de toutes les minorités en vue de projets communs;

- les rapports des minorités avec le Québec; réalités, possibilités, limites et valeur de l'aide culturelle venant du Québec; attitudes du gouvernement du Québec; visites culturelles et artistiques;
- les relations publiques avec les anglophones; avec le gouvernement de la Province; avec le gouvernement du Canada;

C. La question économique et sociale

- situation économique des Canadiens-Français; commerce, industrie, finance, carrières libérales; niveau de vie par rapport aux autres Canadiens;
- effets de l'urbanisation et de l'industrialisation sur les minorités canadiennes-françaises; étude du milieu social;
- possibilités de concentration et d'organisation de la force économique constituée par les Canadiens-Français; orientation du pouvoir d'achat; création possible de coopératives; établissement d'industries et de commerces canadiens-français du Québec; planification immobilière;
- formation et orientation de la jeunesse; rapports entre l'accès aux postes d'influence et l'assimilation; orientation des jeunes vers des carrières de plus grande influence;

D. La question politique

- importance de l'action politique concertée de la part des groupes français sur le plan pan-canadien;
- la situation des groupes français dans le contexte constitutionnel actuel; possibilités de modifications de la constitution en faveur de leurs droits;
- possibilités d'une égalité de traitement entre les minorités françaises au Canada et la minorité anglaise au Québec;
- les groupes français et l'avenir constitutionnel du Québec; conséquences possibles de l'affaiblissement du Québec ou de l'établissement d'un Québec fort ou, en d'autres termes, les relations des groupes français des autres provinces avec le Québec, son gouvernement, ses institutions et ses associations, quelque soit l'avenir constitutionnel du Québec;
- possibilités d'un retour au Québec des minorités les plus faibles ou migration de ces minorités les moins favorisées vers d'autres régions françaises situées à l'extérieur du Québec.



LES ETATS GENERAUX - Case Postale 148 - Station N - Montréal 18 - 729-5296

Montréal, le 28 décembre 1966.

Cher compatriote,

A l'occasion de l'An nouveau, permettez-nous de vous exprimer nos meilleurs voeux et à la fois quelques réflexions sur l'avenir des Etats généraux.

Votre participation aux Assises préliminaires nous a fait connaître l'état de la nation canadienne-française. Vous avez vu le Québec en plein essor et en pleine crise de croissance. Vous avez vu un Québec agité par des divisions profondes et parfois violentes.

Nous souhaitons que vous ayez compris le sens des événements. Nous ne voudrions pas que vous jugiez avec trop de sévérité le ton et le véritable caractère de l'assemblée plénière. Cette assemblée reflète la nation. Elle est l'image de notre éparpillement. Dans cette perspective, l'unité sur les priorités devient d'une urgence vitale.

Vous avez peut-être ressenti l'incompréhension des Québécois face à votre problème de vie française. L'attitude des dirigeants actuels des Etats généraux doit toutefois vous rassurer sur les possibilités de liaisons plus étroites et d'un dialogue devenu nécessaire.

En retour, nous nous attendons à un effort de compréhension des problèmes et des aspirations du Québec.

Nous devons ensemble analyser la situation présente, rechercher un dénominateur commun et nous efforcer d'exprimer une volonté collective sur l'avenir constitutionnel de la nation.

Les prochains mois revêtent une importance capitale dans la réussite des Etats généraux et dans la marche de la nation vers le regroupement des énergies nationales et la cohésion des forces actives.

Nous espérons que vous nous aiderez à réaliser cette initiative colossale et gigantesque qui vient de naître et qui peut préciser les chemins de l'avenir.

Veillez agréer, cher compatriote, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



RM/nb

ROSAIRE MORIN
Président de la
Commission technique